

UDC 81'246(=133.1)

PLURALISME ET FRANCOPHONIE SELON LES CONCEPTS DÉVELOPPÉS

Vynarchyk M.P., Pankiv U.P.

Drohobych Ivan Franko State Pedagogical University

Dans l'article le problème de pluralisme et Francophonie est envisagé selon les concepts développés. On analyse ses aspects positifs et négatifs dans les conditions d'aujourd'hui. On envisage l'effet de pluralisme sur le développement de l'individu et de la société, ses caractéristiques dans les conditions de la société française, caractérisée par la diversité linguistique et culturelle.

Mots-clés: multilinguisme, Francophonie, concept développé, société française, diversité linguistique et culturelle.

L'objet d'étude de l'article scientifique sont les concepts développés des linguistes étrangers concernant le problème de pluralisme et Francophonie qui est particulièrement important au moment de la mondialisation dans le monde qui pourrait menacer certains groupes ethniques et amener certaines personnes à la perte de l'identité nationale. Les scientifiques considèrent que le pluralisme est étroitement lié à la communication interculturelle et que l'apprentissage des langues se fait à travers la culture aussi bien qu'on apprend la culture par le langage. Ce fait favorise «homo moralis»; sert à éduquer le sentiment de respect envers les personnes d'autres nationalités.

L'analyse des recherches et des publications scientifiques. Au problème de pluralisme sont consacrées les recherches scientifiques de C. Hagège [7], G. Vermes, J. Boutet [14], G. Dalgalian [4], J. Duverger [6], D. Coste [3], W. F. Mackey [9], L. Porcher [10]. Ce problème se reflète dans de nombreuses résolutions du Conseil de l'Europe [2], Charte européenne du plurilinguisme [1]. Des études scientifiques envisagent les efforts du gouvernement français et du ministère français de l'éducation pour aider les pays francophones à renforcer le rôle de la langue française comme langue de communication internationale. Le problème de pluralisme et francophonie en tant qu'un concept scientifique reste à notre avis peu étudié.

L'objectif de l'article – étudier le problème de pluralisme et Francophonie selon les concepts développés.

Le matériel principal. Selon les concepts développés «pluralisme» réfère au répertoire de variétés linguistiques que peuvent utiliser les locuteurs. «La compétence plurilingue et interculturelle est définie comme la capacité à mobiliser le répertoire pluriel de ressources langagières et culturelles pour faire face à des besoins de communication ou interagir avec l'altérité ainsi qu'à faire évoluer ce répertoire. La compétence plurilingue renvoie au répertoire de tout individu, composé de ressources acquises dans toutes les langues connues ou apprises et relatives aux cultures liées à ces langues (langue de scolarisation, langues régionales et minoritaires ou de la migration, langue étrangères vivantes ou classiques». Si on parle de «multilinguisme» en particulier on parle de bilinguisme voire de trilinguisme lorsque deux langues voire trois langues rentrent en considération. D'après Le Petit Larousse le terme «multilinguisme» est considéré comme «situation d'une région, d'un Etat, etc., où sont parlées plusieurs langues» [8, p. 683]. À l'opposé le mot monolinguisme (parfois unilinguisme) dé-

crit le fait d'être monolingue, c'est-à-dire de parler une unique langue. La France se caractérise par la diversité linguistique en permettant d'apprendre un grand nombre de langues étrangères, tant dans son système éducatif que dans des centres de langues labellisés [20].

Le système éducatif de la France est connu par son «pluralisme» qui est définie par Dictionnaire encyclopédique de la langue française comme «doctrine d'après laquelle les êtres qui composent le monde sont multiples, individuels, indépendants et irréductibles à une substance unique» [6, p. 996].

En août 2014 on a défini les activités pour promouvoir la langue française dans le monde considérant le français comme une langue mondiale, parlée dans une trentaine d'États sur les cinq continents. Suivant les données du gouvernement français, «grâce à la croissance démographique de l'Afrique, les francophones pourraient être plus de 700 millions en 2050. La mondialisation et la révolution numérique leur apportent une possibilité inédite de tisser des liens, de partager des informations, des savoirs, des contenus culturels. Elles leur offrent la chance de renforcer leur unité et leur identité. Mais ces transformations ne produiront les effets attendus que si les francophones savent, dès maintenant, saisir les opportunités qui se présentent à eux. Transmettre le français aux nouvelles générations du monde francophone, rendre son apprentissage attractif pour le reste de la planète, étendre son usage dans l'espace numérique, dans la diplomatie et les échanges économiques: telle est la stratégie de la France, qui a fait de la diversité linguistique et de la promotion du français une des composantes majeures de sa politique étrangère» [20].

Suivant la Charte européenne du plurilinguisme ses principes «ont été énoncés dans diverses déclarations et manifestes, dans des instruments nationaux et internationaux aux portées juridiques variables auxquels cette déclaration et ce plan d'action se réfèrent, notamment: – Au niveau des organisations internationales:

– Résolutions adoptées en faveur de l'éducation bilingue lors des 18^e et 19^e Conférences Générales de l'UNESCO (1974-1976);

– Création par le conseil exécutif de l'UNESCO, en octobre 1998, d'un Comité consultatif pour le pluralisme linguistique et l'enseignement plurilingue;

– Résolution 12 adoptée par la 30^e Conférence générale de l'UNESCO le 6 novembre 1999 relative à la mise en œuvre d'une politique linguistique mondiale fondée sur le plurilinguisme;

– Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2 novembre 2001), notamment son article 6 et les lignes essentielles d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, notamment ses articles 5, 6, 7, 10 et 13;

– Convention de l'UNESCO sur la sauvegarde et la promotion de la diversité des expressions culturelles (20 octobre 2005);

– Résolution votée par la 54e Assemblée Générale des Nations Unies sur le multilinguisme (17 septembre 1999);

– Charte européenne des langues régionales et minoritaires adoptée par le Conseil de l'Europe, le 24 juin 1992» [1, p. 2].

Selon les données du Ministère de l'Éducation nationale, dans le système éducatif français les langues vivantes étrangères font l'objet d'un enseignement à tous les niveaux de la scolarité (enseignement primaire, enseignement secondaire général et technologique). Si l'anglais est appris par la quasi-totalité des élèves français, l'enseignement d'un grand nombre d'autres langues vivantes et langues régionales sont proposées dans le système éducatif français [19].

La «Fédération des parents francophones de la C.-B.» considère que la moitié des habitants du monde parlent plus d'une langue, tous les jours. Le bilinguisme est un phénomène existant dans le monde entier, sur tous les continents et dans la plupart des pays du monde. En fait, seulement dix pour cent des quelque 220 pays (ou États) du monde peuvent être considérés comme étant unilingues. Parmi les rares pays unilingues du monde, on retrouve la Barbade, Cuba, l'Islande et le Liechtenstein, par exemple. Le pays qui compte le plus grand nombre de langues est l'île de la Nouvelle-Guinée (830 langues). Au Canada on parle 76 langues différentes, en comptant les langues amérindiennes et les deux langues officielles. Dans les pays où l'on parle deux ou plusieurs langues, il est très rare que ces langues aient le même statut numérique, social ou juridique. Leur répartition géographique est également souvent différente [19].

Selon le Conseil de l'Europe, «la diversité linguistique doit être envisagée dans le contexte social, économique, politique et culturel actuel. A la suite des bouleversements spectaculaires qui se sont produits en Europe au cours des dernières décennies du 20^e siècle, la réalité linguistique apparaît sous un jour nouveau. Pour qualifier la mutation économique, on parle souvent de «mondialisation», notion qui désigne la croissance accélérée de l'activité économique par delà les frontières politiques nationales et régionales. Ce processus se traduit non seulement par une circulation accrue des biens et des services, mais aussi par des flux migratoires. Et ce mouvement général est facilité par la suppression de certaines barrières officielles qu'avaient érigées les États, et par le progrès technologique en matière de transports et de communication. Désormais, les États visent à créer les conditions de la compétitivité économique dans ce nouvel ordre économique mondial. Ces réalités ont des effets sur les politiques linguistiques dans la mesure où elles conditionnent prioritairement les exigences du marché et le besoin de flexibilité et de mobilité dans le domaine de l'emploi. Dans

la plupart des cas, les priorités en question déterminent davantage encore les rôles respectifs des langues nationales et internationales, ces dernières répondant plus particulièrement aux besoins du commerce extérieur existant et potentiel, et des flux migratoires» [17].

La pédagogie considère le bilinguisme comme un phénomène compliqué et important qui doit être étudié par des scientifiques. En dépit de la polémique autour de ce concept, il apparaît que la notion de bilinguisme est bien établie dans l'esprit du spécialiste et dans la conception populaire. En effet, de nombreuses recherches dans le domaine de la pédagogie, sont confrontées au problème de la précision, quant à la définition du concept du bilinguisme. Un débat continue toujours [15, p. 74].

Selon Léonard de Vinci à Levallois-Perret «la réforme du lycée dans le système éducatif français mise en œuvre entre 2010 et 2012 vise à renforcer l'apprentissage des langues étrangères dans toutes les classes du lycée pour qu'au terme de la scolarité, chaque lycéen maîtrise au moins deux langues vivantes. Les sections internationales sont des dispositifs implantés dans les écoles, les collèges et les lycées d'enseignement général, visant à faciliter l'insertion d'élèves étrangers dans le système scolaire français. Pour encourager les jeunes aux voyages linguistiques, le Ministère de l'Éducation nationale a créé un programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Des actions de mobilité individuelle des élèves sont également prévues dans le programme européen pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (Leonardo da Vinci et Comenius). La mobilité des enseignants demeure le meilleur moyen d'observer des pratiques éducatives étrangères et d'échanger les bonnes pratiques des pays partenaires. De nombreux échanges et actions de formation à l'étranger sont proposés: l'échange franco-allemand d'enseignants du premier degré; les stages linguistiques à l'étranger d'enseignants des premier et second degrés; les séjours professionnels pour professeurs de langue vivante et de discipline non linguistique du second degré en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Royaume-Uni [18].

Des bourses de mobilité selon programmes Comenius et Leonardo da Vinci sont également financées par le programme européen pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Suivant l'Assemblée générale des Nations Unies le multilinguisme contribue à la réalisation des objectifs des Nations Unies énoncés à l'Article premier de la Charte des Nations Unies, considère également que le multilinguisme est pour l'Organisation des Nations Unies un moyen de promouvoir, de protéger et de préserver la diversité des langues et des cultures dans le monde, Considère en outre, à cet égard, que le multilinguisme véritable favorise l'unité dans la diversité et l'entente internationale, aide à dialoguer avec les peuples du monde dans leurs propres langues... [23].

Au niveau de l'Union Européenne une grande importance ont:

– Motion du Conseil des Ministres de l'Éducation des Douze en 1984 recommandant «la connaissance pratique de deux langues en plus de la langue maternelle»;

– Motion votée par l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) à Madrid, le 2 juin 1989, qui pro-

pose une adjonction à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, concernant le droit de tous à une éducation bilingue;

– Résolution du Conseil du 31 mars 1995 sur l'amélioration et la diversification de l'enseignement des langues en vertu de laquelle tout élève, en règle générale, doit pouvoir apprendre au moins deux langues de l'Union en plus de sa langue maternelle;

– Livre Blanc de la Commission de 1995 intitulé Enseigner et apprendre: vers une société de la connaissance [16];

– Conclusions du Conseil Européen du 12 juin 1995 sur la diversité linguistique et le plurilinguisme dans l'Union Européenne [1, p. 2].

Les politiques de promotion du pluralisme en Europe sont aussi du ressort des Etats, auxquels il revient notamment de mettre en œuvre l'objectif que leur a fixé l'Union européenne de proposer l'enseignement de deux langues étrangères en plus de la langue maternelle. La France fait ainsi partie des 21 pays dans lesquels l'enseignement de deux langues étrangères est obligatoire pour tous les élèves pendant au moins une année au cours de la scolarité d'enseignement général [18].

L'action francophone, parce qu'elle propose sur les cinq continents un modèle de coopération où le français est en situation de dialogue avec les langues locales, est un autre vecteur de préservation de la diversité linguistique. Selon un grand linguiste Mackey W. F., «le problème primordial dans l'étude du contact interlinguistique est de décider exactement quels sont les systèmes linguistiques qui se trouvent en contact» [9, p. 443].

Enfin, les politiques de développement des compétences plurilingues des citoyens, pour indispensables qu'elles soient, doivent être complétées par des politiques de la traduction, qui permet des échanges équilibrés dans un contexte interculturel [18].

La Francophonie du XXI^e siècle s'appuie sur une langue qui porte des valeurs et une conception humaniste du monde. Elle se veut un acteur des relations internationales. Pour réussir, elle doit être à la pointe du combat pour la diversité linguistique et culturelle, diversité qui réclame l'ouverture, mais implique aussi l'affirmation identitaire [21].

Selon Christian Philip – Recteur de l'Académie de Montpellier, la Francophonie a une identité, elle existe, à elle de le faire savoir à la jeunesse, aux peuples et aux décideurs. À elle de leur montrer qu'ouverture au monde et identité sont compatibles et même que l'une ne peut subsister sans l'autre.

Le Sommet en octobre 2012, préparées par le Forum mondial de la langue française organisé à Québec en juillet a montré que le français peut être vite menacé comme langue universelle. Il ne s'inscrit pas dans une dynamique comparable à d'autres langues. Le moment est venu en Francophonie de se présenter comme les premiers défenseurs du multilinguisme et, à ce titre, de faire preuve d'un civisme linguistique affirmé et revendiqué par les chefs d'États et de gouvernement de la Francophonie.

Le manque de civisme linguistique francophone est particulièrement fort dans plusieurs pays, particulièrement en France où la majorité des élites voient la Francophonie et la langue française non pas comme des occasions à saisir, mais comme des

obstacles. On voudrait permettre aux établissements d'enseignement supérieur d'enseigner totalement en langue anglaise, d'autres proposent non l'enseignement des langues, mais l'enseignement du seul anglais dès l'âge de trois ans. Toute personne ayant un avis contraire est considérée non seulement comme démodée et dépassée, mais comme dangereuse car forcément d'extrême droite ou nationaliste. Ce combat, la Francophonie ne le gagnera pas seule.

Il est important d'inscrire une démarche visant l'adoption soit d'une Convention internationale sur la diversité linguistique, soit d'un protocole touchant la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée par l'UNESCO, en 2005, et agir pour que le multilinguisme soit reconnu «patrimoine commun de l'Humanité». Suivant le Conseil de la coopération culturelle, Comité de l'éducation, «le but de l'enseignement des langues se trouve profondément modifié... Le but est de développer un répertoire langagier dans lequel toutes les capacités linguistiques trouvent leur place. Bien évidemment, cela suppose que les langues offertes par les institutions éducatives seraient diverses et que les étudiants auraient la possibilité de développer une compétence plurilingue. En outre, une fois admis le fait que l'apprentissage d'une langue est le travail de toute une vie, le développement de la motivation, de la capacité et de la confiance à affronter une nouvelle expérience langagière hors du milieu scolaire devient primordial. La responsabilité des autorités éducatives, des jurys d'examen et des enseignants ne peut se borner à ce que soit acquis un niveau de compétence donné dans telle ou telle langue à un moment donné, aussi important cela soit-il» [2, p. 11].

Promouvoir une éducation francophone du primaire au supérieur mettant l'accent sur le multilinguisme dans le cadre des parcours éducatifs plurilingues. Le trilinguisme avec la langue maternelle doit être la norme dans les pays francophones. Les pactes linguistiques que l'Organisation internationale de la Francophonie signe avec ses membres doivent être systématisés en ce sens. Elle doit aussi, au sein de l'OIF, se donner un outil éducatif visible et doté d'une véritable capacité d'initiative sous la forme d'une Agence ou d'une Fondation pour l'éducation.

Le Forum mondial de la langue française de juillet 2012 à Québec fournit l'occasion de se consolider en Francophonie. Aujourd'hui la langue française est 4^e langue d'Internet, 3^e langue des affaires, 2^e langue d'information internationale dans les médias, 2^e langue de travail de la plupart des organisations internationales et 2^e langue la plus apprise dans le monde est une chance, constitue un atout pour ceux qui la maîtrisent. Certains, ceux qui «naissent et vivent aussi en français», l'ont acquise dès l'enfance, en famille et à l'école et l'utilisent quotidiennement (environ 212 millions de personnes) alors que d'autres se la sont appropriée au fil d'un apprentissage scolaire ou universitaire, et parfois en autodidactes, faisant d'eux des utilisateurs souvent moins réguliers du français [22].

Le Cadre européen commun de référence réaffirme les objectifs politiques de ses actions dans le domaine des langues vivantes: outiller tous les Européens pour les défis de l'intensification de la

mobilité internationale et d'une coopération plus étroite les uns avec les autres et ceci non seulement en éducation, culture et science mais également pour le commerce et l'industrie; promouvoir compréhension et tolérance mutuelles, respect des identités et de la diversité culturelle par une communication internationale plus efficace; entretenir et développer la richesse et la diversité de la vie culturelle en Europe par une connaissance mutuelle accrue des langues nationales et régionales, y compris les moins largement enseignées; répondre aux besoins d'une Europe multilingue et multiculturelle en développant sensiblement la capacité des Européens à communiquer entre eux par-delà les frontières linguistiques et culturelles; il s'agit là de l'effort de toute une vie qui doit être encouragé, concrètement organisé et financé à tous

les niveaux du système éducatif par les organismes compétents – éviter les dangers qui pourraient provenir de la marginalisation de ceux qui ne possèdent pas les capacités nécessaires pour communiquer dans une Europe interactive [2, p. 10].

Conclusion. À ce titre, la langue française demeure l'un des plus sûrs ferments de la diversité culturelle et linguistique dont la reconnaissance et la promotion sont les gages d'un dialogue inclusif entre les femmes et les hommes, entre toutes les traditions et les cultures ainsi qu'entre les différentes formes d'organisation des sociétés humaines. En paraphrasant le Dr Schweitzer [22], qui disait que l'amour est la seule chose qui se double en se partageant, on pourrait dire, qu'en se partageant, la langue française renforce sa dimension humaniste et donne sa chance à une fraternité incarnée.

Références:

1. Charte européenne du plurilinguisme. – Paris: OEP, 2005. – 9 p.
2. Conseil de la coopération culturelle, Comité de l'éducation, «Apprentissage des langues et citoyenneté européenne». Un Cadre européen commun de référence pour les langues: apprendre, enseigner, évaluer. – Paris: Didier, 2001. – 192 p.
3. Coste D. Regard critique sur la notion d'interculturalité: pour une didactique de la pluralité linguistique et culturelle / Danièle Coste, Sanaa Hoteit, Philippe Blanchet. – Paris: L'Harmattan, 2010. – 190 p.
4. Dalgalian G. Enfances plurilingues: témoignage pour une éducation bilingue et plurilingue / G. Dalgalian, H. Weinrich. – Paris: L'Harmattan, 2000. – 169 p.
5. Dictionnaire encyclopédique de la langue française. – Italie: Hachette-spadern-adagp, 1998. – 1384 p.
6. Duverger J. L'enseignement bilingue aujourd'hui / Jean Duverger, Jean-Pierre Maillard. – Paris: Albin Michel, 1996. – 191 p.
7. Hagège C. Halte à la mort des langues / Claude Hagège. – Paris: Odile Jacob, 2000. – 402 p.
8. Le Petit Larousse. – Paris: Larousse, 1996. – 1872 p.
9. Mackey W. F. Bilinguisme et contact des langues / William Francis Mackey. – Paris: Klincksieck, 1976. – 534 p.
10. Porcher L. L'enseignement des langues étrangères / Louis Porcher. – Paris: Hachette, 2004. – 128 p.
11. Programme d'appui à l'organisation des services documentaires des Parlements du Sud. Bilinguisme et francophonie. – Paris: Pardoc, AIPLE, 1997. – 200 p.
12. Résolution sur la diversité linguistique dans l'Union européenne. Composé et imprimé pour l'Assemblée nationale. – Paris, 2002. – 2 p.
13. Un cadre européen commun de référence pour les langues: apprendre, enseigner, évaluer. – Paris: Les Editions Didier, 2001. – 192 p.
14. Vermes G. France, pays multilingue / G. Vermes, J. Boutet. – Paris: L'Harmattan, 1987. – 204 p.
15. Vynarchyk M. Le concept de bilinguisme: raccourci pédagogique / M. Vynarchyk // *Periodyk Naukowy Akademii Polonijnej*. – Częstochowa, 2015. Vol. 14. – S. 67-83.
16. White Paper on Intercultural Dialogue. – Strasbourg: Committee of Ministers, Council of Europe, 2008.
17. <http://www.coe.int/lang/fr>
18. <http://www.culturecommunication.gouv.fr>
19. <http://www.developpementlangagier.fpfcb.bc.ca/fr/bilinguisme>
20. <http://www.diplomatie.gouv.fr>
21. <http://www.ledevoir.com>
22. <http://www.franceonugeneve.org>
23. http://www.Users/911/Downloads/resolution_2013_Multilinguisme.pdf

Винарчик М.П., Паньків У.П.

Дрогобицький державний педагогічний університет імені Івана Франка

БАГАТОМОВНІСТЬ І ФРАНКОФОНІЯ У КОНЦЕПТУАЛЬНОМУ ВИМІРІ

Анотація

У статті висвітлено проблему багатомовності і франкофонії у концептуальному вимірі. Проаналізовано позитивні та негативні сторони багатомовності в умовах сьогодення. Досліджено вплив багатомовності на розвиток особистості і соціуму, його особливості в умовах французького суспільства, що характеризується мовним та культурним розмаїттям.

Ключові слова: багатомовність, франкофонія, концептуальний вимір, французьке суспільство, мовне та культурне розмаїття.

Винарчик М.П., Паньків У.П.

Дрогобычский государственный педагогический университет
имени Ивана Франко

МНОГОЯЗЫЧИЕ И ФРАНКОФОНΙΑ В КОНЦЕПТУАЛЬНОМ ИЗМЕРЕНИИ

Аннотация

В статье освещена проблема многоязычия и франкофонии в концептуальном измерении. Проанализированы положительные и отрицательные стороны многоязычия в сегодняшних условиях. Исследовано влияние многоязычия на развитие личности и социума, его особенности в условиях французского общества, характеризующееся языковым и культурным разнообразием.

Ключевые слова: многоязычие, франкофония, концептуальное измерение, французское общество, языковое и культурное разнообразие.

Vynarchyk M.P., Pankiv U.P.

Drohobych Ivan Franko State Pedagogical University

MULTILINGUALITY AND FRANCOPHONIE IN A CONCEPTUAL DIMENSION

Summary

The article highlights an issue of multilinguality and francophonie in a conceptual dimension. Positive and negative sides of multilinguality are analysed in today's conditions. Studied the influence of multilinguality on the development of a personality and society, its features in terms of French society that is characterised by linguistic and cultural diversity.

Keywords: multilinguality, francophonie, conceptual dimension, French society, linguistic and cultural diversity.